

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8

PARIS : Un an 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne 20 c. Réclames 30 Faits divers 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 9.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

SAUMUR,

28 Janvier 1878.

Chronique générale.

On a distribué ces jours-ci à la Chambre des députés :

1° Un projet de loi présenté par M. de Freycinet, ministre des travaux publics, concernant l'amélioration de la navigation de la Seine entre Paris et Rouen.

La dépense de ces travaux est évaluée à trente-deux millions de francs, non compris la traversée de Paris.

Viendra en déduction de cette dépense le montant des subventions qui seront offertes par les départements, les chambres de commerce et les communes intéressées.

2° Un amendement de M. Keller demandant une augmentation de 40 millions pour la solde des corps de troupe et une augmentation de 25,000 hommes dans l'effectif de l'infanterie.

3° Un amendement du même député réclamant un crédit de 2,062,400 francs pour augmenter de 400 francs le traitement de tous les agents du service actif des douanes.

4° Divers projets de loi présentés par M. Laroche-Joubert sur l'enseignement élémentaire à donner gratuitement aux enfants les plus nombreux (sic), sur une modification à la loi des patentes, sur une transformation du système actuel de l'impôt et consistant à remplacer toutes les taxes existantes par un impôt unique proportionné à l'avoir tant immobilier que mobilier; sur les moyens de développer la coopération en France dans l'intérêt des populations nombreuses.

5° Un projet de divers membres de la gauche ayant pour objet l'institution d'assises correctionnelles. Un magistrat président et six jurés assesseurs remplaceraient le personnel judiciaire des tribunaux correctionnels.

6° Le projet de loi présenté le 16 novembre par M. Caillaux, alors ministre des finances, et portant règlement définitif du budget de l'exercice 1876.

Des députés de la gauche ont invité M. Bardoux à prendre l'initiative d'une proposition pour la liberté absolue des cultes; faute de quoi, ils représenteront celle qui avait été déposée pendant la précédente législature.

M. Dufaure a dû être avisé que son mouvement dans le personnel judiciaire était considéré comme tout à fait insuffisant, et qu'on attendait de lui une « épuración » beaucoup plus complète des parquets.

On aurait, assure-t-on, examiné, dans les conciliabules de la gauche, la question de savoir s'il n'y avait pas lieu de réclamer des poursuites contre les journaux qui persistent — avec raison — à contester le droit pour les membres de la commission d'enquête de citer directement des témoins devant eux.

Il est bruit également d'une proposition tendant à réprimer les attaques et les critiques contre la majorité républicaine de la Chambre basse.

On lit dans la République française : « Certaines accusations avaient été lancées contre M. Bonnet-Duverdier, élu député à Lyon en remplacement de M. Ordinaire. On lui demandait de justifier l'emploi de fonds votés par le conseil municipal en faveur de la bibliothèque populaire du 9^e arrondissement. » Un jury d'honneur pris parmi les membres de la Chambre avait été constitué.

Nous apprenons que M. Bonnet-Duverdier a remis sa démission entre les mains de ce jury, qui l'a transmise au comité lyonnais.

Le comité fera déposer incessamment la démission sur le bureau de la Chambre.

Un peintre fort en renom dans le monde des arts vient d'être chargé par un député radical, mais fort riche, de faire le portrait en pied de Robespierre.

Ce portrait doit figurer à l'Exposition de cette année.

Le ministre des affaires étrangères a mis à la disposition du chargé d'affaires de France à Constantinople une somme de 40,000 francs pour venir en aide aux malheureux qui remplissent Constantinople.

LES CHEMINS DE FER RACHETÉS.

Il a été annoncé, l'autre semaine, que la Chambre des députés venait de voter l'urgence en faveur du projet de loi déposé par le gouvernement sur le rachat de plusieurs lignes de chemins de fer qui ne peuvent ni continuer leur exploitation, ni poursuivre l'exécution des travaux projetés.

On sait que le ministère avait nommé une commission arbitrale, qui devait estimer la valeur kilométrique de chaque ligne et fixer, sans appel, le prix du rachat. Cette commission a rendu sept sentences; les trois autres sont attendues prochainement.

Le travail qui est présenté à la Chambre contient donc :

La désignation des lignes à racheter et leur longueur kilométrique;

La sentence fixant le prix à payer pour sept d'entre elles;

Le traité préparatoire conclu entre le ministère et chaque compagnie.

Quant aux moyens financiers à l'aide desquels s'accomplira cette opération, ils sont

laissés à l'écart pour le moment et ne seront proposés à la Chambre que lorsque les dix sentences arbitrales auront été prononcées.

Nous allons exposer l'ensemble de l'affaire, qui intéresse si vivement les populations d'une moitié de la France, nous réservant, nous aussi, d'en expliquer et d'en apprécier les procédés financiers dans un article ultérieur.

L'Etat rachète dix lignes, dont six sont d'intérêt général. Les voici avec leurs embranchements et leur étendue :

Table listing railway concessions: Charentes (736 km), Confolens à Exideuil (14 km), Bordeaux à la Sauve (27 km), Vendée (495 km), Bressuire à Poitiers (83 km), Saint-Nazaire au Croisic (33 km), Orléans à Châlons (73 km), Montargis (220 km), Clermont à Tulle (436 km), Vendes (5 km), Eygurande à Clermont (126 km), Orléans à Rouen (225 km), Région centre et sud-ouest (126 km), Poitiers à Saumur (86 km), Maine-et-Loire et Nantes (66 km), Faye à Chalonnes (25 km), Chemins Nantais (485 km), Total: 4.864 km.

Sur ces dix lignes, il en est sept, nous l'avons dit, au sujet desquelles les sentences arbitrales sont prononcées. Voici quel sera, pour chacune d'elles, le prix du rachat :

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE PORTEFEUILLE.

(Suite.)

II.

Un mois s'était écoulé.

Dans une chambre à coucher placée sous les combles d'une maison de la rue du Mail, deux jeunes gens veillaient.

L'intérieur de cette chambre était triste, pauvre, mais brillait de cette propreté qui est le luxe des malheureux.

A la lumière douteuse d'une lampe, on pouvait apercevoir une jeune fille travaillant à un ouvrage de tapisserie, et un jeune homme copiant des expéditions.

La jeune fille paraissait souffrante et abattue; mais ses yeux n'en demeuraient pas moins fixés sur sa tapisserie, ses doigts légers n'en mariaient pas moins les fils colorés sur une toile où était crayonnée une scène de Watteau.

Le jeune homme travaillait avec ardeur; de

temps à autre, pourtant, sa plume devenait plus lente, jusqu'à ce qu'un regard jeté sur la jeune brodeuse lui fit reprendre sa tâche avec une sorte de vivacité fiévreuse.

Ce jeune homme était pâle; le travail, la réflexion, l'insomnie, avaient plissé son front, creusé ses yeux, et répandu une teinte maladive sur sa figure naturellement grêle.

Quant à la jeune fille, elle avait quelques années de moins que lui; — seize ans environ; blonde, avec de grands yeux bruns, doux et mélancoliques sous leurs longs cils; — une tête de Greuze.

Elle dirigeait fréquemment ses regards vers une alcôve dont les rideaux étaient fermés.

Tout à coup un de ces rideaux se souleva, et laissa voir un vieillard malade et amaigri.

— A boire, ma fille, murmura-t-il d'une voix plaintive.

La jeune fille se leva, donna à boire au malade, le baisa au front, releva doucement son oreiller, et vint reprendre son travail.

Minuit sonna.

— C'est assez veiller, Marie, dit le jeune homme; vous achèverez une autre fois cette tapisserie.

— Il faut que je la rende demain, dit la jeune fille.

— Pourquoi cela?

Elle baissa les yeux sans répondre.

— Vous savez que je touche demain mes appoin-

tements du mois, reprit Eugène; nous aurons quelques jours de répit.

Elle lui tendit la main.

— Que vous êtes bon! mon ami. Quand mon père a perdu la place qui nous faisait vivre, et que le chagrin lui a causé cette terrible maladie dont il sort à peine, que serions-nous devenus sans vous, mon Dieu?

— N'étais-je pas son neveu, Marie, son fils d'adoption? N'était-ce point à moi de le secourir? Ah! pourquoi ne puis-je davantage!... Mais allez prendre un peu de repos, Marie, je vous en prie.

La jeune fille cherchait évidemment à étudier la prière de son cousin; elle reprit :

— Avez-vous vu James, l'ami de votre frère?

— Oui.

— Et il ne sait rien sur le compte de Victor?

— Rien.

— Qu'est-il devenu? Ah! cet hiver nous a été fatal. Le malheur qui a réduit mon père à l'état où il se trouve et la disparition de Victor datent presque du même jour. Votre frère était bien triste la dernière fois que nous l'avons vu.

— Oui; l'ambition du siècle l'avait saisi. Il avait soif des joies dispendieuses de la vie folle de notre jeunesse dorée; il aimait mieux le plaisir que le devoir.

— Le malheureux! s'il avait cédé à son désespoir?

— Je ne le crois pas. Beaucoup disent : Je me tuerais; peu le font. Il aura plutôt cherché fortune hors de la France... pris le sac du soldat, peut-être.

— Puissiez-vous deviner juste!

— Mais, au nom du ciel! ma cousine, retirez-vous. Il est tard; c'est à moi de veiller ce soir.

La jeune fille ramassa sa tapisserie, alla près de l'alcôve de son père qui sommeillait, revint à Eugène, lui tendit la main, puis sortit.

III.

Le pilote avait crié : Terre! et Victor débarquait à Marseille après un an d'excursion en Italie.

Le soir même il roulait en diligence sur la route de Paris. Depuis son départ de Gênes, son esprit était plongé dans une lourde somnolence qui avait succédé à la lutte active de sa conscience contre ses tentations.

Ce ne fut qu'au moment de rentrer dans la grande ville qu'il parut se réveiller. Il occupait seul le coupé : la tête à la portière, il aspirait l'air vif de janvier, et regardait passer les paysages monotones d'une grande route, sans aider les réflexions indécentes qui, pour ainsi dire, bourdonnaient autour de lui.

— A quelle distance sommes-nous de Paris? dit une voix qui parlait de l'intérieur.

Charentes.....	113.505.391 f. 32
Vendée.....	47.113.880 66
Bressuire à Poitiers.	4.728.004 09
St-Nazaire au Croisic	4.607.936 94
Orléans à Châlons.	47.324.881 49
Poitiers à Saumur..	40.949.535 96
Maine-et-Loire et	
Nantes.....	44.618.827 39
Le total pour ces sept	
lignes s'élève donc à ..	239.848.456 f. 55

Le projet de loi évalue la somme totale du rachat des dix lignes à 334 millions.

En outre, il y a lieu de prévoir, pour la construction et l'achèvement de 2,615 kilomètres nouveaux, une dépense de 166 millions 780,000 francs.

L'ensemble de la somme exigée par cette opération sera donc d'environ 500 millions, soit un demi-milliard. Nous aurons à examiner plus tard comment l'Etat réalisera cette somme.

Les conventions passées et les sentences contiennent des clauses que le public et surtout les porteurs de titres sont très-intéressés à connaître.

Les intérêts seront dus par l'Etat à partir de la promulgation de la loi qui sanctionnera le rachat. C'est dans le cours de l'année 1877, en mars, avril, mai et juin, que toutes les conventions de rachat ont été signées.

Le prix d'acquisition sera payé par l'Etat dans un délai de deux ans, aux Compagnies des lignes suivantes : — Charentes, Vendée, Bressuire à Poitiers, Saint-Nazaire au Croisic, Orléans à Rouen, Poitiers à Saumur, Maine-et-Loire et Nantes ;

Et dans un délai de trois ans pour celles d'Orléans à Châlons et de Clermont à Tulle.

Les paiements auront lieu par échéances trimestrielles. Chaque Compagnie sera chargée de répartir entre les intéressés, obligataires et actionnaires, la somme provenant du prix du rachat. L'Etat n'aura à intervenir à aucun titre dans cette distribution.

L'Etat devra un intérêt simple de 5 0/0 pour les sommes restant à payer.

Les Compagnies seront tenues de livrer leur matériel fixe et roulant en bon état d'entretien. Toute réparation jugée nécessaire, à dire d'experts, sera faite aux frais de la Compagnie et déduite de la somme fixée pour le rachat.

Dans toutes les conventions que nous venons de lire, il existe une clause uniformément répétée et qui est ainsi conçue : — « En cas d'oppositions, les paiements à faire par l'Etat ou par la Compagnie concessionnaire seront effectués à la Caisse des dépôts et consignations. »

Cet article semblerait indiquer implicitement que le gouvernement admet d'avance le principe de la rétrocession des lignes rachetées aux grandes Compagnies et qu'il n'agit pas, en préparant tout ce travail, en vertu d'un parti-pris de transformer l'Etat en acquéreur définitif et en exploitateur des chemins de fer.

Il serait fort désirable que cette phrase incidente eût ici toute sa signification réelle et que le gouvernement ne sortît pas du rôle de promoteur et de protecteur qui seul lui convient.

Nous nous bornerons sur ce point à répéter une observation déjà formulée par tout le monde : c'est que, pendant trente ans, les républicains ont protesté contre les monopoles de l'Etat, pendant trente ans ils ont réclamé un vaste essor pour l'initiative privée. Or, ne serait-il pas étrange que leur premier acte dans le domaine économique et financier fût précisément la création d'un monopole nouveau, le plus inutile et le plus grand de tous ?

Nous préférons penser qu'ils ne voudront pas s'infliger à eux-mêmes un pareil désaveu.

(La Patrie.)

QUESTION D'ORIENT.

Londres, 26 janvier.

Le *Morning Post*, organe semi-officiel, estime que les conditions de la Russie, telles qu'elles ont été publiées, ne peuvent servir qu'à dissimuler d'immenses préparatifs.

Londres, 26 janvier.

On télégraphie de Péra au *Times* qu'un bruit étrange circule à Constantinople. Les conditions de paix contiendraient des arrangements secrets entre la Russie et la Porte relativement au canal de Suez.

Chronique militaire.

Nous publions de nouveau, en le complétant, le tableau des classes comprises, pour le premier semestre de 1878, dans les armées active et territoriale et leurs réserves :

Armée active : Classes de 1873, 1874, 1875, 1876. La classe de 1872, qui devait faire partie de l'armée active, a été récemment renvoyée dans ses foyers et comptera, par exception, dans la réserve, jusqu'au moment légal de son passage définitif, le 1^{er} juillet 1878.

Réserve de l'armée active : Classes de 1868, 1869, 1870 et 1871, plus la classe de 1872, dont nous venons de parler.

Armée territoriale : Classes de 1864, 1865, 1866 et 1867. La classe de 1863 est classée dans la réserve de l'armée territoriale depuis le 1^{er} janvier 1878.

Réserve de l'armée territoriale : 1858, 1859, 1860, 1861, 1862 et 1863.

La classe de 1856 a été remplacée, le 1^{er} janvier 1876, par la classe de 1863, comme nous venons de le dire.

La classe de 1868 fera partie de la réserve de l'armée active jusqu'au 30 juin 1878, où elle passera dans l'armée territoriale.

On lit dans l'Armée française :

« Nous pouvons annoncer aux officiers de gendarmerie que, d'accord avec la commission du budget, le général Berthaut, et plus tard le général Borel, ont fait mettre à l'étude l'augmentation de solde à leur accorder.

» Le ministre de la guerre s'occupe également d'un projet d'augmentation de la solde des sous-officiers et gendarmes, et nous pouvons dire, dès à présent, que la solde des gendarmes à cheval sera relevée dans une forte proportion. Le nouveau tarif de solde de la gendarmerie aura pour corollaire une augmentation des pensions des sous-officiers et gendarmes, ainsi que de leurs veuves.

» Le tarif est à peu près terminé et sera déposé très-prochainement. »

UN PROJET DE RÉFORME DE L'ARMÉE.

M. Laisant, dévoré du désir d'être quelque chose dans l'administration de la guerre, où il se croit appelé par ses savantes théories, va déposer un projet de loi tendant à la suppression de l'armée territoriale. L'effectif de cette armée serait versé dans l'armée active, et une subversion complète serait opérée dans le mode de recrutement.

Chronique locale et de l'Ouest.

Saumur.

C'est aujourd'hui qu'a commencé le tirage au sort des jeunes gens de la classe de 1877.

Nous rappelons que, pour les trois cantons de Saumur, le tirage s'effectuera à la Mairie de cette ville aux jours et heures ci-après :

Saumur (Sud), jeudi 31 janvier, à midi ;
Saumur (N.-O.), vendredi 1^{er} février, à 9 heures 1/2 ;
Saumur (N.-E.), même jour, à 4 heures.

MAIRES ET ADJOINTS DE L'ARRONDISSEMENT DE SAUMUR

Élus en janvier 1878.

Canton de Doué.

Brigné. — Samson, Jean, maire ; Jaudouin, Nicolas, adjoint.

Concourson. — Coquin, Pierre, maire ; Levron, Julien, adjoint.

Dénezé. — Mélièvre, Benjamin, maire ; Gasnault, François, adjoint.

Douces. — Richardin, Louis, maire ; Giraud-Vasselien, adjoint.

Martigné-Briant. — Merlet, maire ; Taugourdeau, Pierre, adjoint.

Soulanger. — Feillateau-Genevais, maire ; Fouret, Jean, adjoint.

Saint-Georges-Châtelais. — Gendron, Henri, maire ; Jaudouin, René, adjoint.

Louresse-Rochemenier. — Comte de Contades, Ernest, maire ; Mérand, Thomas, adjoint.

Canton de Gennes.

Ambillou. — Laurendeau-Moron, maire ; Jarry-Ogé, adjoint.

Chemellier. — Baudin, Calix, maire ; Breau, Pierre, adjoint.

Coutures. — Baudin, Simon, maire ; Couturier, Jacques, adjoint.

Saint-Georges-des-Sept-Voies. — Martin-Reau, maire ; Richomme, Joseph, adjoint. Noyant. — Leroux, Henri, maire ; Chesneau, François, adjoint.

Trèves-Cunault. — Dupuis, Charlemaigné, maire ; Samson, Louis, adjoint.

Canton de Montreuil-Bellay.

Brossay. — Godbert, Ernest, maire ; Tessier-Tétière, adjoint.

Cizay. — Guionis, Augustin, maire ; Ballu, René, adjoint.

Courchamps. — Jamain, Pierre, maire ; Charpy, Louis, adjoint.

Epieds. — Pommereau, Auguste, maire ; Merlet, Louis, adjoint.

Le Coudray-Macouard. — Du Baut, Louis, maire ; Delage, Jules, adjoint.

Saint-Cyr-en-Bourg. — Gigot, Prosper, maire ; Richard-Piranneau, adjoint.

Saint-Just-sur-Dives. — Dubois-Bertrand, maire ; Bertrand, Jacques, adjoint.

Saint-Macaire-du-Bois. — Champion, René, maire ; Gourin, Charles, adjoint.

Méron. — Martineau, Jean, maire ; Deshayes, Jean, adjoint.

Le Puy-Notre-Dame. — Guyard, Jean, maire ; Jolly, Achille, adjoint.

Canton de Saumur (Nord-Est).

Allonnes. — Bizouiller, maire ; Denieau, Charles, adjoint.

Brain-sur-Allonnes. — Bruas, Charles, maire ; Guéret, Arthur, adjoint.

La Breille. — Sève-Mercier, maire ; Desauvay fils, adjoint.

Neuillé. — Le Pelletier, Eugène, maire ; Pontonnier, René, adjoint.

Villebernier. — Rondenet, Jean, maire ; Tortu, René, adjoint.

Canton de Saumur (Nord-Ouest).

Saint-Clément-des-Lévées. — Haran, Charles, maire ; Cirot, Jean, adjoint.

Saint-Lambert-des-Lévées. — Bouju, René, maire ; Robineau, Etienne, adjoint.

Les Rosiers. — Boutin, Emile, maire ; Vallet, Armand, adjoint.

Canton de Saumur (Sud).

Artannes. — Boutin, François, maire ; Talvart, Laurent, adjoint.

Bagneux. — Demarest, maire ; Taveau, Paul, adjoint.

Chacé. — Chasles-Guibert, maire ; Milon-Guibert, adjoint.

Dampierre. — Seigneur, Benjamin, maire ; Peltier, René, adjoint.

Distré. — Bury, Victor, maire ; Derouet, Decosse, adjoint.

Saint-Hilaire-Saint-Florent. — Poitou, Antoine, maire ; Bouvet-Ladubay, adjoint.

Montsoreau. — Lefié, Jacques, maire ; Sendrier, René, adjoint.

Parnay. — Hardré-Duvollon, maire ; Eveillard, Alexis, adjoint.

Rou-Marson. — Bazille, Paul, maire ; Auger, Louis, adjoint.

Souzay. — Dubois, Luc, maire ; Gasnault-Limonnier, adjoint.

Turquant. — Beauvils, Joseph, maire ; Gauchais-Mollet, adjoint.

Varrains. — Mollay, maire ; Gasnault-Carré, adjoint.

— A trois lieues, répondit-on. Victor tressaillit, se rejeta brusquement dans le fond de la voiture et passa la main sur son front.

— Paris ! déjà Paris ! se dit-il. Déjà cette ville que j'ai fuie, croyant échapper au remords. Est-ce un rêve ? Ai-je bien vu l'Italie ? Ai-je bien respiré l'air de son beau ciel ? Eh quoi, mon Dieu ! ni la beauté de la création, ni l'art, son fils sacré, comme l'a dit le Dante, n'ont pu me guérir. Le cœur est-il donc le seul miroir qui puisse les refléter ? Oui ; et chez moi le miroir est terni... Oh ! il faut laver cette tache, il faut réparer, il faut expier. Mais où ? comment ?... Le problème terrible, je ne l'avais pas résolu... Que faire ?... que faire ?...

Ainsi, dans le cœur de Victor, le repentir se mêlait au désespoir.

Mais tout à coup la voiture s'arrêta : on était arrivé à Paris.

Il allait se diriger vers un hôtel, quand il s'entendit appeler ; il se retourna.

— Bonjour, James ! s'écria-t-il en reconnaissant un ami de ses plaisirs passés.

— Il y a mille ans que je ne t'ai vu !... On se perd si facilement dans ce Paris.

— J'arrive de voyage.

— Comme moi.

— Tu viens... ?

— D'Orléans ; et toi ?

— De Rome.

— En vérité ! dit James avec surprise ; c'est plus poétique... l'Italie... Et pourquoi ? et comment ? Je veux savoir tout cela... Je suis fou de l'Italie : je veux que tu m'en parles ; ainsi je ne te quitte pas, je t'entraîne même.

— Où ?

— A table. Un déjeuner d'amis.

— Mais j'arrive, je suis brisé de fatigue.

— N'importe, tu viendras... J'ai fait... je ne sais quoi... comme une élégie, une ode... sur le *Campo-Vaccino*. Je veux ton avis, tes remarques. N'aie pas peur ; il y a tout au plus cent vers, et nous déjeunerons auparavant... Tu es à moi ; je t'en prie, je l'exige.

Victor cède ; cette bonne franchise d'ami déride son front, et le voilà marchant avec James, qui fait à lui seul une litane de demandes en face desquelles il se hâte de mettre les réponses.

Au milieu de leur marche précipitée, Victor s'arrêta tout à coup au détour d'une rue, et sembla chanceler.

— Eh bien, qu'as-tu ? lui dit James.

— Quelle est cette rue ?

— Mais... la rue Traversière-Saint-Honoré.

— Prenons un autre chemin.

— Quelle idée !... Nous arrives-tu d'Italie avec l'esprit superstitieux ? C'est la mode là-bas, dit-on ; mais ne crains rien : aujourd'hui c'est mardi, demain seulement sera le treize, et je ne vois ni cor-

neille sur les toits, ni char funèbre à notre gauche... Mais tu es vraiment pâle... je ne ris plus... Qu'as-tu ?

— Rien, répondit rapidement Victor.

Et il continua à marcher.

Après quelques pas, il s'arrêta de nouveau, comme s'il eût reconnu un endroit.

— Au diable ! s'écria James en l'entraînant ; tu n'auras pas grands éclaircissements à me donner sur mon *Campo-Vaccino*, car tu me fais l'effet d'arriver tout droit de Rome par l'omnibus de Charenton.

Victor ne répondit pas, et, se remettant en marche, laissa le soin de la conversation à son ami.

Quelques instants après il était assis devant une table bien servie et entourée d'une dizaine de fous, qui trouvèrent la gaieté au bord de leur verre, au milieu la saillie, au fond la dispute.

Bien des questions avaient déjà été agitées, questions graves ou légères ; le déjeuner touchait à sa fin ; l'air pétillait dans les verres, l'ivresse gagnait, lorsque James, renouant la conversation interrompue depuis quelques minutes, dit tout à coup :

— Ce matin, en traversant le carrefour Bussy, j'ai lu une affiche ainsi conçue :

« Un portefeuille contenant cent mille francs en billets de banque a été perdu hier au soir dans le trajet de la place de l'Odéon à la rue Dauphine. Cinq mille francs de récompense seront

donnés à celui qui le rapportera. » Suivait l'adresse.

Victor tressaillit.

— Cinq mille francs de récompense ! continua James ; ne trouvez-vous pas la plaisanterie bonne ?

— La plaisanterie ! dit un des convives ; pourquoi cela ?

— Pourquoi ? parce que le portefeuille est tombé ou entre les mains d'un honnête homme qui le rendra sans récompense, ou entre les mains d'un fripon qui saura assez les mathématiques pour comprendre que le tout est plus grand que la partie.

— C'est juste, dirent en même temps quatre ou cinq voix. Buvez !... A ta santé, James !

Les verres se choquèrent, se vidèrent, et se remplirent de nouveau.

(A suivre.)

Verrie. — Razin, Jean, maire; Ollivier, Louis, adjoint.

Canton de Vihiers.

Cernusson. — Brault, Louis, maire; Bernier, Pierre, adjoint.
Les Cerqueux. — Morille, Prosper, maire; Hervé, Louis, adjoint.

Coron. — Mabile, Jules, maire; Bouju, Victor, adjoint.

La Fosse. — Doussain, Etienne, maire; Granry, Adolphe, adjoint.

Saint-Paul-du-Bois. — Charreau, Jean, maire; Challet, Pierre, adjoint.

Tancoigné. — Leroy, Michel, maire; Cartieux, Martin, adjoint.

Tigné. — Poitou, Edouard, maire; Babin, René, adjoint.

Trémont. — Onillon, Jean, maire; Brouard, Eugène, adjoint.

Le Voide. — Chesneau, Etienne, maire; Gaudicheau, Jean, adjoint.

VOTE DE NOS DÉPUTÉS.

Sur l'amendement présenté par M. Lenglé au projet de loi relatif aux délits politiques (repoussé par 304 voix contre 150):

Ont voté pour l'amendement: MM. Berger, de Civrac, Janvier de la Motte, de Maillé, de Soland;

A voté contre: M. Benoist.

M. Fairé, absent, n'a pas voté.

Sur l'ensemble du projet de loi d'amnistie (adopté par 343 voix contre 36):

Ont voté pour: MM. Benoist, Janvier de la Motte;

Ont voté contre: MM. de Civrac, de Maillé, de Soland;

Se sont abstenus MM. Berger et Fairé.

Gennes. — Le cadavre de M. René Thibault, chef cantonnier à Gennes, a été retiré vendredi de la boire de Gennes. Jeudi matin, M. Thibault s'était rendu à Coutures et revenait le soir assez tard chez lui. Pour abrégé le parcours, il suivit un sentier qui longe la boire. La nuit était noire, le vent violent; on suppose que, poussé par le vent, il a fait un faux pas et est tombé dans l'eau, profonde de 2 mètres. La rive étant escarpée, il n'a pu se retirer.

M. Thibault, âgé de 56 ans, laisse un enfant.

Le correspondant parisien du *Journal de Maine-et-Loire* écrit à notre confrère d'Angers:

« Je trouve dans le projet de loi de M. de Freycinet relatif au rachat des petites lignes de chemins de fer, quelques détails relatifs à la Compagnie des chemins de fer de Maine-et-Loire; je vous les envoie à tout hasard.

» L'Etat rachète la ligne de Montreuil-Bellay à Angers, qui a 66 kilomètres, et la ligne de Thouarcé à Chalonnes, qui en a 25. Le rachat a été fait sur la base des dépenses réellement faites.

» La convention a été signée par M. le marquis de Contades, président, MM. Léon Sensier et le duc de Fitz-James, membres du conseil d'administration.

» La commission arbitrale se composait de M. Raynaud, inspecteur général des ponts-et-chaussées, président, MM. Varroy, sénateur, ingénieur des ponts-et-chaussées, et de Maisonneuve, inspecteur des finances.

» Cette commission a fixé le prix de rachat à 44,648,827 fr. 39 cent. La Compagnie aura, à partir de la promulgation de la loi, six mois pour terminer la ligne d'Angers à Montreuil, et dix-huit mois pour terminer la ligne de Thouarcé à Chalonnes.

» Elle sera remboursée en deux ans.

D'après le même correspondant, « la commission d'enquête sur la crise commerciale s'est réunie avant-hier; M. Joubert, trop souffrant pour s'y rendre, a envoyé des documents fort intéressants, entre autres:

» 1° Une délibération de la Chambre de commerce d'Angers qui réclame le dégrèvement de tous les impôts qui frappent l'industrie, particulièrement l'impôt sur les patentes, l'impôt sur le capital employé dans l'industrie, l'impôt sur le timbre des effets de commerce, et surtout l'impôt sur la petite vitesse.

» Plusieurs membres de cette Chambre ont réclamé le maintien des droits compensateurs lorsque seront renouvelés les traités de commerce.

» 2° Une délibération de la Société industrielle d'Angers conçue à peu près dans les mêmes termes;

» 3° Une délibération de la Chambre des arts et manufactures de Saumur attribuant la crise aux questions politiques et à la concurrence ardente de l'Angleterre.

» Parmi les dépositions recueillies par la Société industrielle d'Angers, il en est une qui mérite d'être rapportée.

» — La crise existe-t-elle? — Oui.

» — Depuis quand en souffrez-vous? — Depuis le 4 septembre 1870, et il y a eu une recrudescence depuis les élections du 14 octobre 1877.

» — A quoi l'attribuez-vous? — Aux agitations radicales et socialistes.

» — Quel remède proposeriez-vous? — La suppression du suffrage universel direct.

» Ce déposant ne manque pas d'un certain bon sens.

Nous lisons dans la *Correspondance universelle*:

« L'incident de Nantes vient de provoquer une nouvelle circulaire ministérielle aux généraux commandant les corps d'armée, pour leur rappeler que, dans l'intérêt de la discipline, il est absolument interdit de laisser figurer des militaires dans les représentations dramatiques, cavalcades, etc., sous aucun prétexte que l'on puisse invoquer. »

Le ministre de l'instruction publique fait étudier en ce moment, dit-on, la situation des théâtres de Paris et de province, tant au point de vue de leur position financière qu'à celui de la littérature dramatique.

Le dossier terminé, une proposition serait soumise au Parlement, tendant à l'abrogation des lois de l'Empire qui ont proclamé la liberté des théâtres. Le ministre aurait donc le projet de ramener le monde théâtral au régime de la protection et des privilèges.

ANGERS.

L'Electeur apprend que six compagnies de pontonniers vont arriver à Angers vers la fin du mois. Ils seront casernés dans l'ancien Hôpital Saint-Jean et dans les bâtiments rue de la Harpe; leurs bateaux seront garés au quai du Roi-de-Pologne.

TOURS.

Dans son audience de samedi 26 janvier, le tribunal correctionnel de Tours, rapportant son délibéré dans l'affaire X..., a condamné ce dernier, ancien banquier à Tours, à trois mois de prison. Le sieur X... était prévenu d'abus de confiance.

RENNES.

M. Manceau, adjoint de M. le maire de Rennes, et le premier arrivé sur la liste, est mort subitement, presque au moment de l'installation du conseil.

Ce trépas a vivement impressionné la population rennaise.

M. Aulne, lieutenant de la compagnie des sapeurs-pompiers de Rennes, est décédé subitement, mardi soir, le jour même des obsèques de M. Manceau, qu'il avait conduit au cimetière.

NIORT.

Le sieur Thébault, Jean, menuisier en voitures, demeurant rue Terraudière, à Niort, s'est suicidé en se tirant un coup de pistolet dans la figure. La face du malheureux était littéralement coupée en deux. La mort a dû être instantanée.

Pour accomplir son funeste dessein, Thébault s'est servi d'un de ces pistolets de poche qu'on trouve partout, d'une confection tout à fait défectueuse, mais d'un assez fort calibre.

Le sieur Thébault s'adonnait habituellement à l'ivresse et avait une déplorable conduite; il était séparé de sa femme de corps et de biens depuis trois ans et vivait maritalement avec une fille qu'il avait pour servante.

Montmorillon. — On lit dans la *Gartempe*:

« Depuis quelques jours, certains bruits circulaient en ville qu'un trésor de quelques millions avait été trouvé.

» Voici le fait:

» Il y a quelques semaines, le nommé Jean Ladriers, colon au domaine de Lenet, commune de Saulgé, a trouvé, dans le tiroir d'un vieux meuble d'une maison inhabitée, appartenant à M^{me} de la Salvanie, et dont

M. Touraine est le fermier, un vieux pot en terre renfermant 21 pièces en or à l'effigie de Louis XVI et aux millésimes de 1787 à 1790.

» Sur 21 pièces, dont 18 représentent chacune une valeur de 24 fr. et 3 de 48 fr., on peut, du côté de l'effigie, parfaitement lire ceci: *Lud. XVI. D. G. Fr. et Nav. Rex.* De l'autre côté sont les armes du prince et on voit également: *Chrs. Regn. Vinc. Imper.*, plus le millésime.

» De plus, ce précieux tiroir cachait un magnifique petit coffret en or massif, avec son couvercle et sans charnière, dans lequel se trouvait une belle croix ressemblant beaucoup à celle de la Légion-d'Honneur.

» Les pièces et le coffret sont évalués à 4,000 ou 4,500 francs.

Publications de mariage.

Alexandre Jalambic, marchand revendeur, de Saumur, et Claire Bodson, sans profession, même ville.

Edmond Grellet, limonadier (veuf), de Saumur, et Marie-Clémentine Delaunay, sans profession, de Tours.

Faits divers.

Le capitaine Boyton, qui se trouve actuellement à Madrid, est sur le point d'entreprendre un voyage qui comptera au nombre des plus longues et des plus dangereuses excursions de ce genre accomplies par lui.

Il compte descendre le Tage depuis Tôle jusqu'à Lisbonne, sur un parcours d'à peu près mille kilomètres.

De nombreux barrages, chutes d'eau, rapides et autres obstacles rendent ce voyage d'une difficulté extrême.

Le capitaine croit pouvoir accomplir ce trajet en quatorze jours environ.

Il a l'intention de traverser ensuite le détroit de Gibraltar, toujours à l'aide de son appareil de sauvetage.

En 1853 mourait à Sourabaya un Français, nommé Renard, qui n'avait qu'un enfant, disparu plusieurs années avant la mort de son père. Aujourd'hui, ce fils n'a pas reparu, et dans quelques années le terme de trente ans fixé par la loi sera expiré. La fortune, grâce aux intérêts composés, monte à soixante-quatre millions qui vont probablement être partagés entre les descendants dudit Renard.

Jusqu'à présent, dit *l'Indépendance belge*, on a découvert des héritiers en France, en Hollande et en Belgique; la branche belge est représentée par trois familles de Bruxelles: le général Renard, l'inspecteur général de la garde civique; la famille Van Parys-Parvillez, et la famille Renard-Borel, à laquelle appartient M. Beernaert-Borel, ministre des travaux publics.

Le persil et la santé publique. — Le persil que tout le monde connaît comme un des condiments les plus usités dans nos cuisines, appartient à la grande famille des ombellifères. On en connaît trois espèces: le persil à larges feuilles, le frisé et le persil commun. Elles ont pris toutes trois naissance sur les bords de la Méditerranée où elles croissent à vue d'œil.

Ce condiment a joué, dans les temps anciens, un autre rôle que celui de compléter des sauces. Virgile, Horace l'ont chanté comme l'ami de la poésie, et l'ont placé à côté du myrte, dédié aux plaisirs; chez les Grecs, les vainqueurs des jeux romains étaient couronnés avec le persil. Les Romains le regardaient comme aidant à exalter les idées et les peuplades de l'Egypte l'avaient bien souvent employé. Aujourd'hui, comme nous le disions plus haut, le persil n'est plus honoré, on se borne tout simplement à l'utiliser de diverses façons.

Sa racine est aromatique, elle est même regardée comme apéritive; l'apiol, principe actif, qui, à très-petites doses, détermine une légère excitation cérébrale, semblable à celle causée par le café, est extrait de sa graine. A plus haute dose, l'apiol donne une véritable ivresse, accompagnée de diva-

gation, vertiges, éblouissement, etc. A une dose de plusieurs grammes, il produit des effets qu'on peut comparer à ceux du haschich ou du kiff chez les orientaux. L'usage de l'apiol est fréquemment employé comme médicament pour régulariser la circulation du sang chez le sexe faible.

Dans les classes populaires, on se sert volontiers des feuilles de persil, appliquées à l'extérieur, pour obtenir la résolution des engorgements lacteux; il est du reste certain qu'à l'intérieur les feuilles de persil possèdent des propriétés analogues à celles des racines et des graines de cette plante.

Ces feuilles exercent aussi sur les voies digestives une action qui se traduit par une sécrétion abondante des liquides salivaires; elles développent l'appétit en même temps qu'elles activent la circulation du sang.

Le persil est donc un condiment dont l'usage ne saurait être que salutaire; toutefois, il convient moins aux tempéraments bilieux et sanguins qu'aux gens flegmatiques et aux vieillards, en raison de l'action qu'il exerce sur l'organisme.

Disons, pour terminer, que le persil cuit, sans cesser d'être aussi agréable que lorsqu'il est cru, ne conserve pas des propriétés aussi actives.

Chacun sait combien, d'ordinaire, il faut employer de tisanes, de pâtes et de sirops pour guérir un rhume, un catarrhe, une bronchite. Le nouveau traitement de ces maladies par les capsules de goudron de Guyot ne revient qu'à dix ou quinze centimes par jour. Prendre deux capsules à chaque repas, et le plus souvent le bien-être se fait sentir dès les premières doses.

Pour éviter les nombreuses imitations, exiger sur l'étiquette la signature Guyot imprimée en trois couleurs.

Dépôt aux pharmacies Besson, Perdriau, à Saumur, et dans la plupart des pharmacies. (7)

Pour les articles non signés: P. GODET.

Théâtre de Saumur.

TRUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 28 janvier 1878.

Représentation de M^{lle} MARIE HASSELMANS,

AVEC LE CONCOURS DE:

M^{lle} STRASSI, forte chanteuse;

M^{lle} ROSELLI, première danseuse;

M^{lle} Berthe DELAS, première danseuse;

M^{lle} MICHELLI, première danseuse de caractère.

Première représentation de:

HAMLET

Grand opéra en 5 actes et 7 tableaux, paroles de Jules Barbier et Michel Carré, musique d'AMBROISE THOMAS.

1^{er} tableau, le Couronnement.

2^e tableau, le Spectre.

3^e tableau, les Comédiens.

4^e tableau, le Drame dans le Drame.

5^e tableau, Être ou ne pas être.

6^e tableau, la Folie.

7^e tableau, le Cimetière.

Au 6^e tableau,

La Fête du Printemps

Divertissement dansé par M^{lle} ROSELLI, Berthe DELAS, MICHELLI, et réglé par M^{lle} DELAS.

M^{lle} MARIE HASSELMANS remplira le rôle d'Ophélie.

M^{lle} STRASSI remplira le rôle de la Reine de Danemark.

Distribution. — Hamlet, MM. Martin; Claudius, roi de Danemark, Godezanne; Laërte, Pellin; l'Ombre du feu roi, Pascaud; Marcellus, Davy; Horatio, Dorlin; Ophélie, M^{lle} Marie Hasselmans; la reine de Danemark, Strassi; Polonius, MM. Leroy; 1^{er} fossoyeur, Dorlin; 2^e fossoyeur, Letemple. Seigneurs et dames de la cour, grands officiers de la couronne, chambellans, pages, écuyers, soldats, villageois, villageoises, etc.

Distribution du drame du 4^e tableau: Le directeur du théâtre, MM. Servat; le roi de Gonzague, Destez; le traître, Delcroix; la reine Genièvre, M^{lle} Leroy.

50 personnes paraîtront dans cet ouvrage.

Bureaux à 7 h. 1/2, rideau à 8 h.

S'adresser, pour la location, chez M^{me} THIAU, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

Plus de 100 Guérisons radicales. 60 ans de succès. Preuves Irrefragables. M. Chanté-Simon, à Saumur (Maine-et-Loire), affranchir. **Aux ASTHMATIQUES** L'Asthme, la toux, l'oppression, guérison assurée par le traitement de M. AUBREY, médecin-pharmacien à la Ferté Vidame (Eure-et-Loir). 15 ans de succès, des milliers de cures. Brochure gratuite.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 JANVIER 1878.

Valours au comptant.				Valours au comptant.				Valours au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	73	60		Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	645	8	75	Canal de Suez	776	25	5
4 1/2 %	104			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	662	50		Crédit Mobilier esp.	590	12	50
5 %	110			Crédit Mobilier	166	25	2	Société autrichienne	542	50	3
Obligations du Trésor, 1. payé.	490			Crédit foncier d'Autriche	527	50	1	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	935			Charentes, 500 fr. l. p.	161	25	1	Orléans	341	50	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	512	50		Est	640			Paris-Lyon-Méditerranée	337		
1865, 4 %	530			Paris-Lyon-Méditerranée	160			Est	335		
1869, 3 %	400			Midi	787	50	2	Nord	344	50	
1871, 3 %	380			Orléans	1115	7	50	Ouest	335		
1875, 4 %	505			Nord	1302	50	7	Midi	333	50	
1876, 4 %	494	75		Orléans	1115	7	50	Charentes	200		
Banque de France	3205			Orléans	1115	7	50	Vendée	165		
Comptoir d'escompte	716	25		Orléans	1115	7	50	Canal de Suez	548	75	
Crédit agricole, 200 f. p.	355			Orléans	1115	7	50				
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	340			Orléans	1115	7	50				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR
(Service d'hiver, 24 décembre).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — (s'arrête à Angers) omnibus-mixte.
9 — 1 — — — — — omnibus-mixte.
1 — 25 — — — — — soir, — — — — —
4 — 10 — — — — — — — — — — —
7 — 15 — — — — — — — — — — —
10 — 37 — — — — — — — — — — —

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 31 — — — — — omnibus-mixte.
9 — 40 — — — — — — — — — — —
12 — 40 — — — — — — — — — — —
4 — 43 — — — — — — — — — — —
10 — 28 — — — — — — — — — — —

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

A LA VILLE DE PARIS

MAGASINS LES PLUS VASTES DE SAUMUR

Place Saint-Pierre, près l'église.

Grande Mise en Vente annuelle de BLANC

LUNDI 28 JANVIER 1878

Dans cette mise en vente exceptionnelle, il y a de nombreuses occasions dont nous engageons vivement notre clientèle à profiter.

- Les échantillons joints à nos circulaires sont rigoureusement semblables aux pièces que nous avons en magasin.
- | | | |
|---|---|---------|
| Toiles pour Draps, Chemises, Torchons, tout faits, la douz., 6 f. | Mérinos noir, qualité de 3 fr. 50. | 2 f. 40 |
| Madapolam renforcé, extra. 80 | Flanelle de santé, irrétrécissable. | 1 80 |
| Services de table damassés et unis. | Cotonnades Vichy, qualité de 1 fr. 60 | 1 |
| Linge de toilette. | Solde de Taies d'oreiller, avec initiales brodées | 2 95 |
| Mouchoirs de poche. | Tabliers tout faits. | |

OCCASION EXTRAORDINAIRE

ARGYRINE. MÉTAL BLANC BREVETÉ, ayant la dureté, la sonorité et le brillant de l'argent, inaltérable à l'usage, garanti infiniment supérieur à tous les métaux employés jusqu'à ce jour.

- | | |
|----------------------------------|--------|
| Les 12 couverts, modèle nouveau. | 36 fr. |
| Les 12 cuillères à café | 9 |
| Bougeoirs à . | 5 50 |

Etude de M^e COURTOIS, notaire aux Rosiers-sur-Loire (Maine-et-Loire).

A VENDRE
A L'AMIABLE.
LES IMMEUBLES

Ci-après désignés :

1° Un pré, dit le Pré-Lambault, d'une contenance de 22 ares 18 centiares, sis au lieu dit le Pré-Pinguet, près le Pont-Foucharde, commune de Saumur, joignant au nord le quartier ci-après désigné, au levant M. Plessis et autres, au couchant la rivière du Thouet et au midi M^e Fontaine.

2° Un autre pré, planté d'osier, dit le Quetier, sis au lieu dit le Pré-Pinguet, commune de Saumur, n° 146, section F du cadastre, d'une contenance de 1 hectare 29 ares 20 centiares, joignant d'un côté la rivière du Thouet, d'un autre côté un ancien passage de la Prairie-Pinguet, d'un bout M. Mesnet et d'autre bout les représentants Rogeron.

3° Un autre pré, dit le Pré-aux-Clercs, situé commune de Saumur, et propre à bâtir, d'une contenance de 20 ares 60 centiares, joignant au levant la rue Fardeau, au midi la levée Saint-Lazare.

4° Un flot, dit Ilot-de-Bagneux,

commune de Saumur, d'une contenance de 1 hectare environ, planté de peupliers et joignant au couchant le Thouet, au levant et au nord la Pré-Pinguet et le port du Pont-Foucharde.

5° Et une ferme, dite le Pinier, située commune de la Plaine, près Vihiers, d'une contenance de 6 hectares 25 ares 20 centiares.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, audit M^e Courtois, notaire. (46)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1878,
PORTION DE MAISON
AVEC MAGASIN ET SALON,
Situés rue du Marché-Noir, occupés actuellement par M. Favreau.

A LOUER DE SUITE
APPARTEMENT
Rue du Petit-Maure.
S'adresser à M. RIVAUD, aux bains.

A LOUER

UNE MAISON, avec écurie, remise, cour et jardin.
S'adresser au bureau du journal.

M. RIELLANT
ET SA FILLE
Chirurgien et Mécanicien
Dentiste,
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17,
à Saumur,
Maison Beurois.

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.

Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

LES CÉLÉBRITÉS MÉDICALES
recommandent l'emploi
du
SAVON ROYAL de THRIDACE
de
VIOLET
pour l'hygiène, la fraîcheur et le velouté
de la peau,
du visage et des mains.

PHARMACIE-DROGUERIE
Ancienne Pharmacie PASQUIER
A. CLOSIER, Successeur,
Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris,
20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.

Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.

Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

UNE PAGE DE L'HISTOIRE DE METZ
Par Louis de Vallières
Un charmant volume in-18 carré, sur beau papier fort.

Tous les Français qui regrettent la perte de l'Alsace et de la Lorraine voudront posséder ce livre, qui est un hommage rendu à notre ville-sœur qui gémit dans les fers.

Pour recevoir franco, par le retour du courrier, cet intéressant et patriotique ouvrage, il suffit d'envoyer 2 fr. 50 c. à M. Louis de VALLIÈRES, 34, rue Dombasle, à Paris.